

Plan de sobriété énergétique - étape 2 : Le SNDGCT auditionné pour la première fois par les Ministères sur les questions de transition environnementale

Ce lundi 20 mars, une délégation du Syndicat National des Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales a été auditionnée dans le cadre du Plan de sobriété énergétique - étape 2, par Christophe BÉCHU, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Agnès PANNIER-RUNACHER, Ministre de la Transition énergétique, et Dominique FAURE, Ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité. Une première sur les questions de transition environnementale pour le SNDGCT, régulièrement entendu par les instances gouvernementales sur les réformes clés. Il était l'un des rares organismes professionnels conviés à représenter les territoriaux lors de ce tour de table.

Ces travaux, souhaités par le Président de la République suite au Conseil de planification écologique du 26 janvier 2023, ont pour objectif d'identifier les leviers ou les engagements supplémentaires, concourant à atteindre un objectif rehaussé de sobriété énergétique pour la neutralité carbone en 2050.

☐ Le rôle clé des Directions Générales sur le terrain

Cette invitation illustre l'implication totale des Directions Générales des collectivités, qui chaque jour œuvrent pour les transitions et l'intégration des impacts des changements climatiques, en agissant pour les réduire. Ces actions concernent autant les équipes qu'elles pilotent que les projets qu'elles déploient, le tout en synergie et dans le cadre d'approches systémiques.

Le SNDGCT a ainsi remis sa contribution de propositions de mesures visant à amplifier les réductions de consommation énergétique. Elle s'articule autour de trois niveaux « Impact et engagement des collectivités et établissements locaux » :

- **Consommation d'énergie directe (SCOPE 1 et 2)**
- **Consommation d'énergie induite**
- **Mise en perspective : le rôle des collectivités locales de sensibilisation pour un territoire décarboné.**



Crédit photos : Ministère de la Transition énergétique

« Notre Syndicat a pu remettre sa contribution qui procède du rôle particulier des Directions Générales que nous représentons. Elle est le reflet de la responsabilité qui nous incombe en matière de transitions dans le court comme le long terme, de notre fine connaissance consolidée des initiatives inspirantes et de ce qui se joue sur les territoires inspirants où nous œuvrons aux côtés des élu.e.s. Tout en nous appuyant sur les travaux déjà réalisés au sein de nos vice-présidences, un groupe de travail dédié aux enjeux environnementaux est en train d'élaborer une feuille de route pour agir. Nous avons deux priorités. La première, faire œuvre de pédagogie auprès de la population et des agents publics, car c'est par la compréhension qu'ils deviendront acteurs. La deuxième, réfléchir aux outils de pilotage pour accompagner les collectivités dans la réalisation de leur bilan carbone ou encore sur les questions financières, etc. ».

Hélène Guillet, Présidente Nationale du SNDGCT

❑ Plan de sobriété énergétique - étape 2

Le SNDGCT partage l'ambition du Gouvernement de pérenniser les actions de sobriété énergétique engagées par les organisations publiques et notamment les collectivités et leurs établissements en réponse à la mobilisation générale du Plan de sobriété énergétique lancé à l'automne 2022. Ce plan avait essentiellement pour objectif de répondre au risque de pénurie et de coupures, et d'identifier des mesures pour limiter l'impact économique de la guerre en Ukraine. **Objectif atteint : les collectivités ont réduit, en moyenne de 10 à 15 %, leur consommation d'énergie durant l'hiver.**

Le Plan de sobriété énergétique - étape 2 permettra d'ancrer ces nouvelles pratiques, pour faire face à une crise conjoncturelle de l'énergie, répondre aux défis climatiques et accélérer la décarbonation des activités des collectivités et des établissements locaux.

Dans son approche, le SNDGCT :

- prône une démarche globale, systémique : toutes les politiques publiques locales sont concernées, tous les employeurs publics doivent être sensibilisés, ce qui impose d'aller au-delà des seules collectivités, et d'impliquer l'ensemble des établissements publics qui agissent dans les territoires,
- s'appuie sur les conclusions scientifiques des Rapports du GIEC, et partage les ambitions inscrites à l'Agenda 2030, dans les Accords de Paris et le Plan Climat pour atteindre la neutralité carbone en 2050,
- conçoit la transition écologique avec une intégration croisée des aspects environnementaux et sociétaux, promeut le recours aux Objectifs de Développement Durable – ODD – afin de déployer un modèle de développement local plus durable et inclusif au travers des dépenses des Collectivités locales et de leurs établissements, des solutions qu'elles proposent et des bonnes pratiques qu'elles adoptent,
- considère que les impératifs environnementaux, combinés aux Objectifs de Développement Durable, doivent être pris en compte dans les décisions budgétaires, les choix de politiques publiques et les mises en œuvre de l'action publique du quotidien,
- est convaincu de la force de la transition écologique à l'échelle locale, pertinente pour permettre des avancées concrètes, au plus près de la population,
- fonde sa réflexion sur l'interdépendance de 4 piliers des politiques de sobriété,
- soutient et conseille l'engagement de celles et ceux qui prennent les décisions pour réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), adapter les territoires au changement climatique et lutter contre l'effondrement de la biodiversité,
- propose des orientations d'actions stratégiques, duplicables à toutes les échelles de collectivités et d'établissements publics, adaptables selon les territoires et les finalités de l'action publique, évaluables selon différents dispositifs sans systématiquement avoir à mobiliser une forte ingénierie,
- identifie des leviers pour réduire la consommation d'énergie imputable, directement ou indirectement, à l'activité des collectivités locales et celle des autres acteurs territoriaux, et des sources d'inspiration à fort impact de réduction des GES. L'exemplarité des entreprises, des collectivités et des différentes institutions est nécessaire et préalable avant de chercher à mobiliser les citoyens.

Contribution complète à télécharger :

<https://www.sndgct.fr/actualites/contributions/plan-de-sobriete-energetique-etape-2-le-sndgct-auditionne-pour-la-premiere-fois-par-les-ministeres-sur-les-questions-de-transition-environnementale>

Co-pilotée par

Françoise Clech del Tedesco, Vice-Présidente Nationale Relations publiques et Incubation
et Yvan Brégeon, Vice-Président National Communication et Évènementiel,
chargés de la transition écologique

Avec les contributions de
Solène Saint Martin, Bernard Agarini, Laurent Fussien, Fanny Belliot, et Franck Sina

Le SYNDICAT NATIONAL DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES créé en 1948 est une organisation professionnelle qui regroupe des dirigeants territoriaux de collectivités (DGS, Directeurs Généraux Adjointes des Services, cadres de direction du CNFPT et agents retraités des catégories précitées), de centres de gestion et d'établissements publics. Il compte aujourd'hui 4 000 adhérents, dont plus de 3 000 en activité. www.sndgct.fr - @SNDGCT

SERVICE DE PRESSE : CABINET VERLEY - Contacts : DJAMÉLA BOUABDALLAH - EMILIE SAINT-PIERRE
Tél. : 01 47 60 22 62 - djamela@cabinet-verley.com - emilie@cabinet-verley.com
www.cabinet-verley.com